

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PIÉMONT OLORONNAIS

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 19 JUIN 2014

Présents : MM. BERNOS, LEES, Mme COIG, CASAUX-BIC, CASABONNE, BARRERE-MAZOUAT, Mme ARTIGAU, Mme VOELTZEL, IDOPE, LABORDE, LAPRUN, KELLER, SOUMET, AURISSET, Mme HIRSCHINGER, Mme BESSONNEAU, OXIBAR, Mme MENE-SAFRANE, LACRAMPE, Mme MICHAUT, ADAM, Mme BONNET, Mme POTIN, LABARTHE, UTHURRY, Mme GASTON, GAILLAT, Mme GIRAUDON, BAREILLE, Mme MIQUEU, TERUEL, Mme MIRANDE.

Pouvoirs : Suzanne SAGE à Maryse ARTIGAU
France JAUBERT-BATAILLE à Bernard AURISSET
Marianne PAPAREMBORDE à Laurent KELLER
Dominique FOIX à Denise MICHAUT
Maylis DEL PIANTA à Maïté POTIN
Gérard ROSENTHAL à Daniel LACRAMPE
Valérie SARTOLOU à Michel ADAM

Suppléants : Michel NAVAILLES suppléant de Bernard MORA

Excusés : Alain TEULADE, Gérard LEPRETRE, Hervé LUCBEREILH, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Rosine CARDON, Pierre SERENA, Didier CASTERES, Aracéli ETCHENIQUE, Christophe GUERY.

REÇU

le 25 JUIN 2014

RAPPORT N°140619-13-FIN

SOUS-PREFECTURE
OLORON STE MARIE

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2013 BUDGET ANNEXE DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Mme BESSONNEAU annonce que dans le cadre de la M14, l'affectation de l'excédent dégagé en section Fonctionnement du Compte Administratif doit faire l'objet d'une délibération spécifique.

L'excédent de Clôture de la section fonctionnement est de **36 558.04€**

Il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement 2013 de la manière suivante sur le budget 2014 :

- en section d'investissement : 10 000.00€
- en section de fonctionnement : 26 558.04€

Où cet exposé,

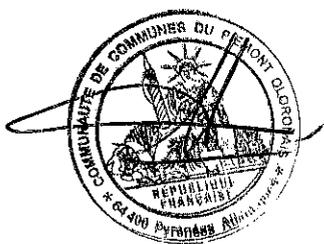
Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- ADOPTE le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 19 juin 2014

Suivent les signatures

Affiché le 25.06.14



Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Daniel LACRAMPE".

Daniel LACRAMPE

REÇU

le 25 JUIN 2014

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON STE MARIE